

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 12735

Numéro SIREN : 572 089 795

Nom ou dénomination : SODERN

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 10334

Greffé du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/10334

Déposant :

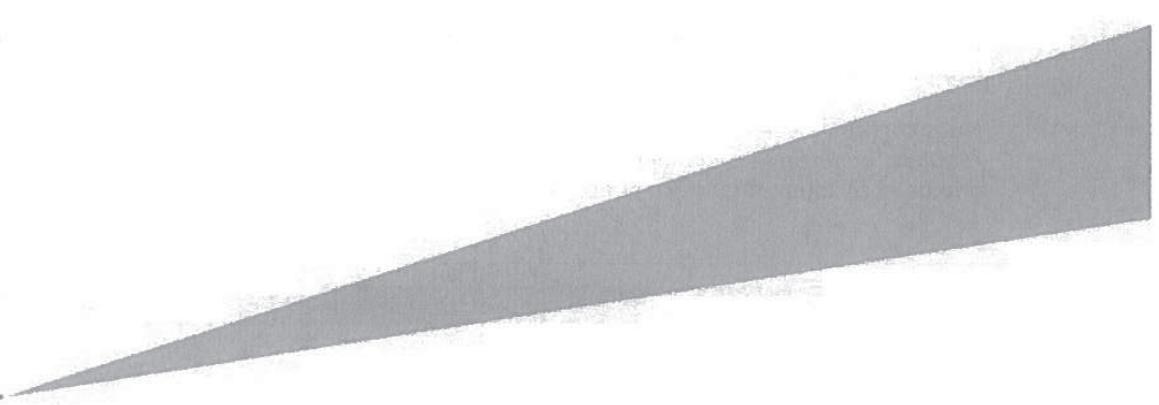
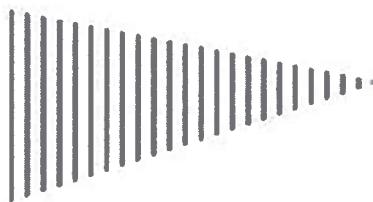
Nom/dénomination : SODERN

Forme juridique :

N° SIREN : 572 089 795

N° gestion : 1986 B 12735





Sodern
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit





Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sodern

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Sodern,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sodern relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saïsons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1



J. H. L.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les





informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Jean-Christophe Goudard

Sodern
Exercice clos le 31 décembre 2019

4



BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
IMMobilisations INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	4 323 954	3 297 747	1 026 207	871 638
Autres immobilisations incorporelles	508 180	404 500	103 680	
IMMobilisations CORPORELLES				
Terrains	1 301 435		1 301 435	1 134 461
Constructions	19 669 801	11 839 515	7 830 287	8 142 929
Installations techniques, matériel, outillage	24 967 913	18 053 551	6 914 361	6 233 795
Autres immobilisations corporelles	3 264 137	1 512 556	1 751 582	1 064 642
Immobilisations en cours	6 057 345		6 057 345	2 828 732
IMMobilisations FINANCIERES				
Autres immobilisations financières	66 990		66 990	10 233
ACTIF IMMOBILISE	60 159 755	35 107 869	25 051 886	20 286 430
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	18 354 068	2 616 578	15 737 490	12 478 955
En-cours de production de biens	23 722 300		23 722 300	18 076 614
Produits intermédiaires et finis	9 050 169	2 920 969	6 129 200	4 206 959
Avances et acomptes versés sur commandes	1 999 741		1 999 741	2 350 491
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	35 727 350	154 217	35 573 133	26 264 878
Autres créances	17 884 469		17 884 469	19 451 536
DIVERS				
Disponibilités	3 007 349		3 007 349	
COMPTEs DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	340 420		340 420	205 700
ACTIF CIRCULANT	110 085 866	5 691 764	104 394 102	83 035 133
Ecart de conversion actif	2 716		2 716	133 305
TOTAL GENERAL	170 248 337	40 799 633	129 448 703	103 454 868



BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>		<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Capital social ou individuel	(dont versé :)	426 857	426 857
Réserve légale		42 686	42 686
Report à nouveau		9 734 758	8 422 082
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		6 558 384	4 952 676
Provisions réglementées		1 857 981	1 573 527
	CAPITAUX PROPRES	18 620 665	15 417 827
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		18 547 898	20 882 558
	PROVISIONS	18 547 898	20 882 558
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			40
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		33 890 101	22 405 244
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		26 974 707	27 724 657
Dettes fiscales et sociales		10 751 852	10 593 631
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		124 344	1 740 319
Autres dettes		16 015 930	364 274
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		4 469 822	4 303 820
	DETTES	92 226 755	67 131 984
Ecarts de conversion passif		53 386	22 498
	TOTAL GENERAL	129 448 703	103 454 868

Résultat de l'exercice en centimes **6 558 383.78**

Total du bilan en centimes **129 448 703.43**



COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Production vendue de biens	33 811 109	36 318 362	70 129 470	68 188 319
Production vendue de services	3 530 093	2 134 788	5 664 880	4 464 053
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	37 341 201	38 453 149	75 794 351	72 652 372
Production stockée			5 677 145	4 919 591
Production immobilisée			2 465 021	1 647 727
Subventions d'exploitation			279 411	3 234 754
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 965 897	15 434 385
Autres produits			22 369	81 446
PRODUITS D'EXPLOITATION			92 204 194	97 970 276
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			12 905 347	8 397 710
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(4 987 334)	(1 124 132)
Autres achats et charges externes			32 370 145	38 227 412
Impôts, taxes et versements assimilés			2 749 666	2 832 063
Salaires et traitements			24 813 032	21 939 676
Charges sociales			10 602 649	9 514 775
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 126 721	3 549 378
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			277 106	352 186
Dotations aux provisions			5 260 238	11 570 003
Autres charges			71 469	60 162
CHARGES D'EXPLOITATION			88 189 039	95 319 233
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 015 155	2 651 043
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			93 423	36 837
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			133 305	28 435
Déficiences positives de change			1 523 222	646 678
PRODUITS FINANCIERS			1 749 950	711 950
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 716	133 305
Déficiences négatives de change			1 331 296	497 621
CHARGES FINANCIERES			1 334 012	630 926
RÉSULTAT FINANCIER			415 938	81 024
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 431 093	2 732 067



COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 452	18 505
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	197 471	138 127
PRODUITS EXCEPTIONNELS	209 923	156 632
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	68 040	7 320
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 135	28 021
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	481 925	531 358
CHARGES EXCEPTIONNELLES	552 100	566 699
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(342 177)	(410 067)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	539 404	387 860
Impôts sur les bénéfices	(3 008 872)	(3 018 536)
TOTAL DES PRODUITS	94 164 068	98 838 858
TOTAL DES CHARGES	87 605 684	93 886 182
BENEFICE OU PERTE	6 558 384	4 952 676



ANNEXE



J. H. L.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés en conformité avec les principes comptables et la réglementation en vigueur, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général tel qu'il résulte du règlement ANC N° 2019-02 du 07 juin 2019 et des modifications postérieures applicables à la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

1.1. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET CALCUL DE LA MARGE ASSOCIEE POUR LES CONTRATS PLURIANNUELS

Le Chiffre d'Affaires est reconnu lorsqu'il y a transfert de propriété. Ce transfert s'exerce soit par une livraison physique soit par le passage de jalons techniques.

Pour ces contrats pluriannuels, Le pourcentage de marge cumulée l'année N doit être égal au pourcentage de marge attendue à terminaison. Lorsque le pourcentage d'avancement des dépenses est supérieur au pourcentage d'avancement du Chiffre d'Affaires, ce surplus de dépense est passé à stock (stocks calculés). Lorsque le pourcentage d'avancement des dépenses est inférieur au pourcentage d'avancement du Chiffre d'Affaires, des provisions pour Charges sont calculées.

Pour les contrats pluriannuels, la perte probable sur un contrat, dès qu'elle est connue, fait l'objet de provisions dans sa totalité.

Ponctuellement lorsqu'une facturation autorisée par le contrat ne correspond pas à un travail que l'on peut rapprocher de cette facturation, le Chiffre d'Affaires facturé est réduit par la comptabilisation au passif du bilan de PCA (Produits Constatés d'Avance). Ces PCA sont repris par la suite lors de la réalisation des travaux.

On peut aussi constater une facture à établir (FAE) lorsque que la facturation contractuelle n'est pas en phase avec la réalisation du projet, le chiffre d'affaires est augmenté par la comptabilisation à l'actif du bilan de la FAE. Ces FAE sont reprises lors de l'émission de la facture.

1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés, à l'exception de certaines dépenses de développement, qui sont activées au bilan si tous les critères requis (art. PCG 311-3) sont respectés. En 2019 aucune dépense de Recherche et de Développement autofinancée n'a été activée.

Les achats de logiciels informatiques sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur 5 ans.



1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées au coût historique à l'Actif, les amortissements de toutes les immobilisations ont été calculés selon le mode linéaire. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

➤ Construction ensemble immobilier	10, 20 et 25 ans
➤ installations générales	6 ans et 10 ans
➤ matériel de laboratoire	4 ans
➤ moyen industriel	8 ans
➤ matériel informatique technique	4 ans
➤ moyens d'essais et de simulation	5 ans
➤ matériel de bureau et informatique	4 ans
➤ mobilier	10 ans

En complément, les amortissements dérogatoires sont pratiqués.

1.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de produits achetés sont valorisés au coût d'acquisition suivant la méthode du prix moyen pondéré incluant les frais internes directement attribuables à l'acquisition de ces produits achetés. Une provision destinée à couvrir les risques (obsolescence, péremption, plan de production, ...) est constituée lorsque ceux-ci sont avérés. Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont chiffrés en coût global de production, exclusion faite des frais de distribution, d'administration et des frais financiers. Le coût de production comprend les charges directes et indirectes de production. Des provisions sont constituées chaque fois qu'apparaît un risque de non écoulement en fin de vie d'un produit.

1.5. CREANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

1.6. PROVISIONS REGLEMENTEES

Elles concernent les amortissements dérogatoires qui représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements techniques calculés suivant le mode linéaire.

1.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Outre les pertes latentes de conversion des créances et des dettes en devises sur la base du dernier cours de change de l'exercice, à l'exclusion des cours garantis, et les provisions pour retraite et médailles, SODERN provisionne les risques de perte et charges sur contrats engagés, sur la base des estimations les plus probables au moment de l'arrêté des comptes, et d'une manière générale tout risque ou charge connu à la date d'arrêté à prendre en compte sur l'exercice.

La provision retraite est comptabilisée dans les comptes sociaux pour un montant de 6 068K€.

1.8. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Ces valeurs ne concernent pas les entreprises liées ou les dirigeants.

➤ Engagements envers les salariés

L'évaluation des indemnités de fin de carrière se monte à 6 068K€ pour la totalité de l'effectif. Le calcul qui suit les normes IAS 19 est basé sur la méthode des unités de crédit projetées. D'autre part, ce montant correspond à la part acquise, c'est-à-dire qu'il est calculé sur la base de l'ancienneté au 31/12/2019.

La méthode de calcul est basée sur la rémunération individuelle à laquelle on applique un coefficient variable fonction de l'âge, de l'ancienneté et du statut du salarié selon qu'il est cadre ou non cadre.

Les hypothèses retenues au 31/12/2019 sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 ans
- taux d'actualisation : 0.70%
- taux de revalorisation des salaires : 2.50%
- taux d'inflation : 1.70%
- taux de rotation compris entre 0.00% et 3.25% selon l'âge d'entrée dans la société



IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>		<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 023 510		808 624
Terrains		1 134 461		166 974
Constructions sur sol propre		10 434 794		150 035
Const. Install. générales, agencements, aménagements		8 436 055		648 917
Install. techniques, matériel et outillage industriels		22 344 936		1 310 281
Installations générales, agencements, aménagements		35 212		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 116 796		1 118 831
Immobilisations corporelles en cours		2 828 732		4 633 894
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		47 330 986		8 028 931
Prêts et autres immobilisations financières		10 233		58 557
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10 233		58 557
TOTAL GENERAL		51 364 729		8 896 112

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			4 832 134	
Terrains			1 301 435	
Constructions sur sol propre			10 584 829	
Constructions, installations générales, agencements			9 084 972	
Installations techn.,matériel et outillages industriels	(1 405 281)	92 586	24 967 913	
Installations générales, agencements divers			35 212	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 701	3 228 926	
Immobilisations corporelles en cours	1 405 281		6 057 345	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		99 287	55 260 631	
Prêts et autres immobilisations financières		1 800	66 990	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 800	66 990	
TOTAL GENERAL		101 087	60 159 755	



J. H. L.

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 151 873	550 375		3 702 247
Constructions sur sol propre	4 683 744	411 370		5 095 114
Constructions installations générales, agencements, aménagements	6 044 176	700 224		6 744 401
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 111 141	2 034 109	91 698	18 053 551
Installations générales, agencements et aménagements divers	26 222	3 521		29 743
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 061 144	427 122	5 453	1 482 813
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 926 427	3 576 346	97 151	31 405 622
TOTAL GENERAL	31 078 299	4 126 721	97 151	35 107 869

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							
Install. Tech.							
Install. Gén.		409 499 72 425			175 133 22 338		234 366 50 088
CORPOREL.		481 925			197 471		284 454
TOTAL		481 925			197 471		284 454

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice



PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Amortissements dérogatoires	1 573 527	481 925	197 471	1 857 981
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 573 527	481 925	197 471	1 857 981
Provisions pour garanties données aux clients	439 920	510 781	339 862	610 839
Provisions pour pertes de change	133 305	2 716	133 305	2 716
Provisions pour pensions, obligations similaires	6 071 683	348 156		6 419 839
Autres provisions pour risques et charges	14 237 650	4 401 301	7 124 447	11 514 503
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	20 882 558	5 262 954	7 597 615	18 547 898
Dépréciations stocks et en cours	5 699 530	277 106	439 089	5 537 547
Dépréciations comptes clients	207 107		52 890	154 217
DEPRECiations	5 906 637	277 106	491 979	5 691 764
TOTAL GENERAL	28 362 722	6 021 985	8 287 065	26 097 642
Dotations et reprises d'exploitation		5 537 344	7 956 288	
Dotations et reprises financières		2 716	133 305	
Dotations et reprises exceptionnelles		481 925	197 471	



CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	66 990		66 990
Clients douteux ou litigieux	145 454		145 454
Autres créances clients	35 581 896	35 581 896	
Personnel et comptes rattachés	1 217	1 217	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	11 475 724	6 046 073	5 429 651
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	3 769 305	3 769 305	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	573 004	573 004	
Groupe et associés	2 065 220	2 065 220	
Charges constatées d'avance	340 420	324 704	15 715
TOTAL GENERAL	54 019 229	48 361 419	5 657 810

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 974 707	26 974 707		
Personnel et comptes rattachés	5 339 462	5 339 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 939 851	2 939 851		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 285 493	1 285 493		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 187 046	1 187 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	124 344	124 344		
Groupe et associés	15 650 039	15 650 039		
Autres dettes	365 891	365 891		
Produits constatés d'avance	4 469 822	3 496 118	973 704	
TOTAL GENERAL	58 336 654	57 362 950	973 704	



DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2019

PRODUITS A RECEVOIR		15 446 634
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 418110 Clients factures a etablir Tiers		15 446 634 15 446 634
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		15 446 634



J. H. L.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2019

CHARGES A PAYER		32 337 644
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH		23 790 487
408105 Fournisseurs FNP TTC		8 354 991
408110 Fournisseurs FNP manuelles		475 801
408800 Fournisseurs CAP Projet		14 959 695
DETTES FISCALES ET SOCIALES		8 547 158
428200 Personnel CAP conges payes		1 396 840
428400 Personnel participation salaries		537 000
428500 Personnel CAP Cpte EpargneTemps		1 943 429
428610 Personnel CAP prime d'exercice		599 886
428680 Personnel - autres CAP		838 900
438610 CAP Sociales prime d'exercice		284 860
438620 CAP Sociales conges payes		668 395
438650 CAP Sociales CET		942 192
438680 CAP Sociales Autres		355 258
448600 Etat charges a payer		685 263
448620 CAP Taxe apprentissage		46 901
448630 CAP Formation		80 118
448640 CAP Taxe effort de construction		105 529
448680 CAP Taxe cap paie		62 585
TOTAL DES CHARGES A PAYER		32 337 644



DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2019

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	340 420
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	
486000 Charges constatees avance FNP	340 420
486100 Charges constatees avance frais	5 757
	334 663
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(4 469 822)
487100 Produits constates d'avance	(4 469 822) (4 469 822)
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(4 129 402)



J. H. L.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	426 857	426 857	426 857	426 857	426 857
Nombre d'actions - ordinaires	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	75 794 351	72 652 372	73 018 408	65 698 783	61 360 220
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 950 557	2 855 061	7 532 722	3 889 068	(5 849 569)
Impôts sur les bénéfices	(3 008 872)	(3 018 536)	(1 416 083)	(5 827 096)	(1 858 317)
Participation des salariés	539 404	387 860	437 000	61 582	426 532
Dot. Amortissements et provisions	1 861 641	533 061	4 599 771	5 742 093	(7 692 013)
Résultat net	6 558 384	4 952 676	3 912 035	3 912 488	3 274 229
Résultat distribué	3 640 000	2 800 000	1 960 000		8 851 360
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	301	196	304	345	(158)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	234	177	140	140	117
Dividende attribué	130	100	70		316
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	423	371	363	348	343
Masse salariale	24 813 032	21 939 676	21 110 035	20 641 991	17 806 560
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 602 649	9 514 775	9 189 182	8 800 281	8 298 227

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
ALLIANZ GLOBAL REMBT SINISTRE CHADWICK MMA REMBT SINISTRE PORTAIL	8 484 1 124	791000 791000
TOTAL	9 608	



CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Pénalités sur marchés KOREA AEROSPACE RESEARCH INSTITUT	67 511	671100
Amende Pénalités URSSAF Contrôle 2016	529	671200
Sortie immobilisations corporelles	2 135	675200
Amortissements dérogatoires Matériel technique	409 499	687215
Amortissements dérogatoires installation générale	72 425	687218
TOTAL	552 100	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Pénalités Mécachrome Cde 1808 FA 90/6024	11 747	771100
Amortissements dérogatoires Matériels techniques	175 133	787215
Amortissements dérogatoires Installations générales	22 338	787218
TOTAL	209 218	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
TOTAL		

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
AMDF Cde 45/18880 OPI 30999 code 102100 année 2017	705	772000
TOTAL	705	



ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés	60 877 7 303 225		
DETTES			
Avances et acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 243 272 361 426		

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Solde</i>	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	15 417 827 15 417 827	
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations des provisions réglementées Autres variations	3 640 000	284 454
	SOLDE	3 355 546
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>	<i>Solde</i>	
Capitaux propres avant répartition	12 062 281	

ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Effets escomptés non échus Avals et cautions	3 759 609
Autres engagements donnés	
TOTAL	3 759 609



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	crées pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	28 000			15.24

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR : Provisions réglementaires : Provisions pour hausse de prix	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR : Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) : Congés payés Participation des salariés Autres	2 065 235 537 000 211 733
A déduire ultérieurement : Autres	23 329 697
TOTAL ALLEGEMENTS	26 143 666
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(26 143 666)

IMPOT DU SUR :	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	



EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres		
Employés et techniciens		
Apprentis		
	268	
	141	
	14	
TOTAL	423	



VALEURS AU BILAN CONCERNANT LES VIREMENTS COMMERCIAUX A ECHEANCE EN K€

	Montant
Actif Créances clients et comptes rattachés	0
Passif Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 432

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET EN K€

La ventilation du chiffre d'affaires est présentée comme suit :

	France	Export	Total
Biens	33 811	36 318	70 129
Services	3 530	2 135	5 665
Total	37 341	38 453	75 794

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS AVEC LES ENTREPRISES LIEES (ARIANE GROUP)

Les charges financières concernant les entreprises liées s'élèvent à 0 K€

Les produits financiers concernant les entreprises liées s'élèvent à 90,02 K€

Ces charges et produits financiers concernent la rémunération du compte courant Ariane Group SA.

CONSOLIDATION

Sodern était depuis 2006 consolidée par la méthode globale dans les comptes d'AIRBUS GROUP NV. Sodern est consolidée dans les comptes AGS (Ariane Group SA) depuis le 01/07/2016.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sodern ne possède ni filiale ni participation.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président-directeur général de Sodern est rémunéré par Ariane Group SA.



J. H. L.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par l'épidémie de Covid-19 dès la mi-mars 2020 entraînant notamment des conséquences dans la gestion des opérations. La société met en place les mesures jugées appropriées pour protéger la santé de ses employés, de ses autres parties prenantes et répondre aux besoins de ses clients. A la date d'arrêté des comptes, les incidences de cet évènement sur l'activité et la situation financière de la société ne peuvent être déterminées précisément.

Par ailleurs, la société de One Web, située aux USA, a ouvert une procédure de « chapter 11 » pour trouver un repreneur suite au refus de son principal actionnaire (Soft Bank) de continuer à la financer. Airbus One Web Satellites (AOS), lui-même fournisseur de satellites à One Web, et à qui Sodern fourni les viseurs AURIGA, n'est pas en procédure. AOS a néanmoins notifié, par lettre du 27 mars 2020, une suspension pour 90 jours de leurs obligations contractuelles à l'égard de Sodern au titre de la force majeure.

Le chiffre d'affaires prévue en 2020 au titre de ce contrat était de 4,3M€ en 2020, aucune livraison n'a été réalisée en 2020 à la date du 27 mars. L'exposition au bilan au 27 mars est de 1,1M€, mais si les livraisons de composants déjà commandés au fournisseur 3D+ continuent en 2020 sans reprise des livraisons à AOS (cas de faillite ou de report de la reprise), l'exposition monterait à 2,8M€.

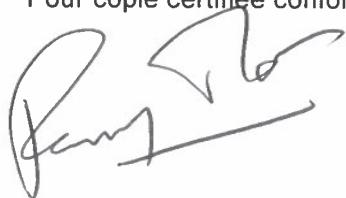


SODERN

Société Anonyme au Capital de 426 857 Euros
Siège Social : 20 avenue Descartes – 94450 LIMEIL BREVANNES
RCS Créteil B 572 089 795

TEXTE DES RESOLUTIONS VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EXERCICE 2019

Pour copie certifiée conforme



Rémy MOISAN
Directeur Administratif & Financier
Secrétaire du Conseil d'administration



SODERN

Société anonyme au capital de 426.857 euros
Siège social : 20, avenue Descartes - 94450 LIMEIL-BREVANNES
RCS Créteil 572 089 795

78

Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt
le vingt-cinq Mai à 8h30

Les actionnaires de la Société SODERN, société anonyme au capital de 426.857 euros, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège social d'ArianeGroup, sis 7-11 Quai André Citroën, 75015 Paris, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'administration, conformément à la loi, par lettre en date du 14 mai 2020.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par chaque membre présent et, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Franck POIRRIER, Président-directeur général, prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Vincent JACOB représentant ArianeGroup SAS et Madame Domitille LAUDE représentant CEA Investissement, tous deux présents et acceptants sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Rémy MOISAN est désigné comme Secrétaire.

Le bureau dûment constitué arrête et certifie exacte, sincère et véritable la feuille de présence.

Puis, Monsieur le Président constate, d'après cette feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés réunissent 28 000 actions soit plus du quart et du 5ème du capital social et des droits de vote et que l'assemblée se trouve ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Eric MERESSE, Commissaire du gouvernement dûment convoqué est absent.

Ernst and Young, Commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué, en la personne de Monsieur Jean-Christophe GOUDARD, est présent.

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée et se trouve réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de cooptation d'un administrateur.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes de la Société relatifs à l'exercice clos 2019.
3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos 2019.
4. Approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019. Quitus aux membres du Conseil d'administration.
5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2019.
6. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce.
7. Pouvoirs en vue des formalités.



J. H. L.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

1. Les avis de convocation, à savoir :
 - copies des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire,
 - copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes et son avis de réception
 - copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire du Gouvernement
2. La feuille de présence à l'assemblée et les pouvoirs y attachés. Ces documents demeureront annexés au registre des procès-verbaux d'assemblées.
3. Le rapport de gestion du conseil d'administration et ses annexes
4. Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019
5. Les rapports du commissaire aux comptes (rapport général sur les comptes, rapports spéciaux)
6. Le projet des résolutions.

Puis Monsieur le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la réglementation en vigueur ont été mis à la disposition des actionnaires dans les formes et délais légaux.

Monsieur le Président déclare également que ces documents ont été communiqués puis soumis au Comité Social et Economique.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur le Président fait donner lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et de ses annexes, des comptes annuels clos au 31/12/2019, des rapports du Commissaire aux comptes.

Les lectures terminées, Monsieur le Président ouvre la discussion. Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale statuant en la forme ordinaire ratifie la nomination par cooptation de M. Vincenzo SALVETTI en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration le 27 février 2020 en remplacement de M. François GELEZNIKOFF, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve expressément le montant des charges non déductibles fiscalement prévues aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts et s'élevant globalement à un montant de 25,3 K€.

En conséquence, il est donné quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Troisième résolution

L'assemblée générale statuant en la forme ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice 2019 s'élève à : 6 558 384 €

et le report à nouveau au 31/12/2019 s'élevant à : 9 734 758 €

formant un total de : 16 293 142 €

décide de ne pas distribuer de dividendes.

Il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au cours des trois précédents exercices sont les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Dividendes par action
2016	28 000	1 960 000 €	130 €
2017	28 000	2 800 000 €	100 €
2018	28 000	3 640 000 €	70 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale statuant en la forme ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce, approuve le contenu de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



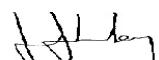
Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire



SODERN
Société Anonyme au Capital de 426 857 Euros
Siège Social : 20 avenue Descartes – 94450 LIMEIL BREVANNES
RCS Créteil B 572 089 795

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019
ET
RÉSOLUTIONS VOTÉES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Pour copie certifiée conforme



Rémy MOISAN
Directeur Administratif & Financier
Secrétaire du Conseil d'administration



SODERN

Société anonyme au capital de 426.857 euros
Siège social : 20, avenue Descartes - 94450 LIMEIL-BREVANNES
RCS Créteil B 572 089 795

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

Deuxième résolution

L'assemblée générale statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés. Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve expressément le montant des charges non déductibles fiscalement prévues aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts et s'élevant globalement à un montant de 25,3 K€.

En conséquence, il est donné quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale statuant en la forme ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice 2019 s'élève à : 6 558 384 €

et le report à nouveau au 31/12/2019 s'élevant à : 9 734 758 €

formant un total de : 16 293 142 €

décide de ne pas distribuer de dividendes.

Il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au cours des trois précédents exercices sont les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Dividendes par action
2016	28 000	1 960 000 €	130 €
2017	28 000	2 800 000 €	100 €
2018	28 000	3 640 000 €	70 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

Rémy MOISAN
Directeur Administratif et Financier
Secrétaire du Conseil d'administration

